

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 janvier 2026

Déclaration d'accessibilité

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Un site web accessible est un site qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à ses contenus et ses fonctionnalités sans difficulté.

Un site accessible permet par exemple de :

- Naviguer avec une synthèse vocale et/ou une plage braille (notamment utilisées par les personnes aveugles et malvoyantes).
- Personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (agrandissement ou rétrécissement des caractères, modification des couleurs, etc.).
- Naviguer sans utiliser la souris (avec le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté).

Pour cela, le site doit respecter les normes en vigueur lors de sa réalisation et de ses mises à jour.

Déclaration d'accessibilité

L'AMF s'engage à rendre ses sites web (internet, intranet et extranet), ses progiciels, ses applications mobiles et son mobilier urbain numérique accessibles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, L'AMF met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Une première déclaration d'accessibilité a eu lieu le 20 octobre 2020 post lancement du nouveau site internet de l'AMF. L'audit de conformité réalisé par Atalan révélait que 77% des critères du RGAA version 4.0 étaient respectés.
- Dans un souci d'amélioration continue de son niveau d'accessibilité, et pour prendre en compte le lancement de périmètres fonctionnels supplémentaires sur le site internet entre fin octobre 2020 et mars 2021 (Doctrine et Règlement Général), un deuxième audit de conformité a été mené en janvier 2022. Il a permis de confirmer les progrès significatifs réalisés par l'AMF sur le sujet.
- Un troisième audit de conformité a été mené entre décembre 2025 et janvier 2026. Il a permis de confirmer le maintien d'un bon niveau de conformité après la modernisation de plusieurs pages du site internet au cours des derniers mois.
- Toutes les nouvelles évolutions du site internet prennent en compte au maximum les exigences d'accessibilité pour continuer à proposer des contenus accessibles à tous.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://www.amf-france.org/fr> URL = [https://www.amf-france.org/fr].

1. Etat de conformité

Le site <https://www.amf-france.org/fr> URL = [https://www.amf-france.org/fr] est partiellement conforme avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) version 4.1.2. Les non-conformités sont énumérées ci-dessous.

2. Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Atalan le 12/01/2026 sur le site en production révèle que 95% des critères du RGAA version 4.1.2 sont respectés. Par ailleurs, le taux moyen des pages calculé est de 99%.

3. Contenus non accessibles

3.1. Non-conformité

Liste des critères non conformes :

- 9.1 Dans chaque page Web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?
- 11.2 Chaque étiquette associée à un champ de formulaire est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?
- 11.10 Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il utilisé de manière pertinente (hors cas particuliers) ?
- 13.3 Dans chaque page web, chaque document bureautique en téléchargement possède-t-il, si nécessaire, une version accessible (hors cas particuliers) ?

4. Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 12 janvier 2026.

4.1. Technologies utilisées pour la réalisation de www.amf-france.org

- HTML5
- CSS
- Javascript

4.2. Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées avec les combinaisons de navigateur et lecteur d'écran suivantes :

- Firefox 131 et NVDA 2024.3
- Firefox 131 et JAWS 2021
- Chrome 131 et Android Talkback 14.2

4.3. Outils pour évaluer l'accessibilité

- Color Contrast Analyser
- HeadingsMap
- Outil de développement Firefox et Chrome

— Web Developer (extension Firefox et Chrome)

4.4. Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

— Éléments transverses : <https://www.amf-france.org/fr>

— Accueil : <https://www.amf-france.org/fr>

— Contact sur le site et son utilisation :
<https://www.amf-france.org/fr/le-site-et-son-utilisation>

— Mentions légales et éditoriales :
<https://www.amf-france.org/fr/mentions-legales-et-editoriales>

— Accessibilité : <https://www.amf-france.org/fr/accessibilite-partiellement-conforme-0>

— Recherche : <https://www.amf-france.org/fr/recherche>

— Résultats de recherche sur le terme "OPCVM" :
<https://www.amf-france.org/fr/recherche/resultat?form=global&key=opcvm&page=0>

— Plan du site : <https://www.amf-france.org/fr/plan-du-site>

— Page d'abonnement et flux RSS : <https://www.amf-france.org/fr/abonnements-flux-rss>

— HUB espace épargnant : <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants>

— HUB espace recrutement : <https://www.amf-france.org/fr/rejoindre-lamf>

— HUB Sanctions et transactions :
<https://www.amf-france.org/fr/sanctions-transactions/sanctions-et-transactions-accueil>

— HUB Sociétés de gestion :
[https://www.amf-france.org/fr/espace-professionnels/societes-de-gestion/mon-espace-
sgp](https://www.amf-france.org/fr/espace-professionnels/societes-de-gestion/mon-espace-
sgp)

— Listing communiqués de presse :
<https://www.amf-france.org/fr/espace-presse/les-derniers-communiques-de-presse>

— Règlement général de l'AMF en vigueur du 02/06/2025 au 29/06/2026 :
<https://www.amf-france.org/fr/eli/fr/aai/amf/rg/20250602/notes>

— Doctrine en vigueur (liste de la doctrine par livre) :
<https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doctrine-en-vigueur>

- Doctrine (DOC-2011-19) :
<https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2011-19>
- Page rapport / Publication avec document pdf téléchargeable :
<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/rapports-etudes-et-analyses/tendances-de-lactivite-des-investisseurs-particuliers-par-tranche-dage-et-sexe>
- Page détail acteur liste blanche :
<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-blanches/psanpsca/finst-by>
- Page listing acteurs listes noires :
<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>
- Certification professionnelle :
<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/dossiers-thematiques/certification-professionnelle>

5. Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site AMF France pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message <https://www.amf-france.org/fr/le-site-et-son-utilisation>
- Contacter la Direction de la communication de l'AMF : Direction de la communication, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS cedex 2.

6. Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- [Écrire un message au Défenseur des droits.](#)
- [Contacter le délégué du Défenseur des Droits dans votre région.](#)


— Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits

Libre réponse 71120

75342 Paris CEDEX 07

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

10 mars 2025

Doctrine, mode
d'emploi



ACTUALITÉ

VENTES À DÉCOUVERT

23 octobre 2024

L'Autorité des marchés
financiers (AMF) met à
la disposition du public
un nouvel outil
interactif de
visualisation des
ventes à découvert
(VAD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

26 octobre 2023

RG, mode d'emploi



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02